

3 - Quelles énergies renouvelables concernées ?

	PRODUCTION D'ELECTRICITE	Energie éolienne Energie solaire photovoltaïque au sol Energie solaire photovoltaïque sur toiture Energie solaire photovoltaïque sur ombrières Energie hydraulique Electricité produite à partir de bois énergie Electricité produite à partir de biogaz
	PRODUCTION DE CHALEUR	Energie géothermique Energie solaire thermique Pompe à chaleur aérothermique Chaleur produite à partir de biogaz Bois énergie
	PRODUCTION DE GAZ	Biogaz - Méthanisation

La loi prévoit un dispositif de planification territoriale dans lequel les communes sont invitées à identifier les zones de leur territoire préférées et prioritaires pour le développement des énergies renouvelables.

4 – Quelle planification territoriale ?

A l'issue de cette consultation, le conseil municipal délibèrera sur l'identification de ces zones. Suite aux propositions définies en conseil municipal, les cartes de zones d'accélération des EnR seront communiquées à la communauté de communes qui devra émettre un avis de cohérence sur les propositions de ses communes membres. Ces propositions seront transmises au référent préfectoral pour l'organisation d'une conférence territoriale puis pour avis du Comité Régional de l'Energie. Après validation, les zones seront fixées par arrêté préfectoral.

5 – En tant que commune, comment identifier des ZAEnR ?

Les ZAEnR sont à définir à l'échelle communale :

- en fonction des potentiels du territoire ;
- en tenant compte des dangers ou inconvénients (pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, la conservation des sites et des monuments,...) qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables sur ces zones ;
- en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique prévu, afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

Consultation données : [Portail cartographique des énergies renouvelables - Ma carte IGN](#)